

sp



: acte en entier (procès-verbal) et statuts coordonnés.

Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réserve
au
Moniteur
belge



14077177

Déposé au greffe du Tribunal de Commerce
de Marche-en-Famenne, le 27/13/14
Le greffier.

Greffe

N° d'entreprise : 0453.771.542

Dénomination

(en entier) : **GUY DE SAUVAGE**

Forme juridique : SOCIETE AGRICOLE

Siège : Rue Felix Lefèvre, 30 à 6900 HARGIMONT

Objet de l'acte : **Augmentation de capital – Modification des statuts**

...

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 22 décembre 2013

L'assemblée a acté une augmentation de capital social à concurrence de quatre-vingt-quatre mille cent cinquante euros (84.150,00€), pour le porter à cent quinze mille cent trente-six euros et soixante-neuf centimes (115.136,69€), sans création de parts sociales nouvelles, par l'augmentation du pair comptable des parts sociales existantes, laquelle augmentation de capital a été souscrite et entièrement libérée en nature par l'ensemble des associés, par l'incorporation d'une créance en compte courant à sa valeur nominale.

De la sorte, le capital social est fixé à cent quinze mille cent trente-six euros et soixante-neuf centimes (115.136,69€). Il est représenté par cents (1250) parts sociales, sans mention de valeur nominale, représentant chacune un/mille deux cent cinquante millièmes (1/1250^{ème}) de l'avoir social.

L'assemblée charge Mr Guy de SAUVAGE VERCOUR d'officialiser ces résolutions et modifications statutaires.

Déposés en même temps : acte en entier (procès-verbal), rapport spécial du gérant et statuts coordonnés.

Guy de SAUVAGE VERCOUR
Gérant

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 09/04/2014 - Annexes du Moniteur belge